

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 02 Octobre 2023, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Est/sont absents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis

Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin

Siège #3 - Monsieur Éric Morissette

Siège #4 - Madame Nadia Hébert

Siège #5 - Madame Joséane Turgeon

Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Est également présent Monsieur Karl Péguy Saint-Fort, Directeur général et greffier-trésorier

## **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée et déclare la séance ouverte. Il est 19 h 34

**565-2023**

## **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et s'en déclarent satisfaits;

**En conséquence**, il est proposé par le Conseiller Jacques Pépin et appuyé par la Conseillère Joséane Turgeon

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 - MOT DU MAIRE**

**4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**4.1 - Séance ordinaire du 05 Septembre 2023**

**4.2 - Séance extraordinaire du 14 Septembre 2023**

**4.3 - Séance extraordinaire du 21 Septembre 2023**

**5 - PERIODE DE QUESTION ET DEMANDE ECRITE DES CITOYENS**

**6 - ADMINISTRATION- REVENUS & DEPENSES**

**6.1 - Revenus & Rapport des comptes impayés et déboursés directs du mois de Septembre 2023**

**7 - CORRESPONDANCE**

**7.1 - Informations**

**7.1.1 - Inspection des bâtiments municipaux de Saint-Valère**

**7.1.2 - Correspondance de Bernard Déraps**

**7.1.3 - Etat des Lieux soumis par le nouveau DG**

- 7.1.4 - Atelier vente pour taxes / Rencontre D.G. MRC d'Arthabaska  
- 5 octobre 2023
- 7.1.5 - 2023.292 - Reconstruction d'une section d'un garage suite à  
un effondrement\_Patrice Hébert
- 7.1.6 - Avis de début de travaux - Cours d'eau Pépin et sa branche 2
- 7.1.7 - Avis de début de travaux - Ruisseau à Martin et sa branche 4
- 7.1.8 - Compétence en gestion des matières résiduelles de la MRC
- 7.1.9 - Suivi Résolution 541-2023- Dossier Terre Plein
- 7.1.10 - Lettre l'intention d'AgriRÉCUP de travailler en collaboration  
avec ces organismes municipaux pour offrir ce type de  
service
- 7.2 - Décision
  - 7.2.1 - Requête de la Boite d'urbanisme-Maryse Gaudreault
  - 7.2.2 - Emplois d'été Canada - Projet 018862904
  - 7.2.3 - Appel de projets ouverts (PAFIRSPA)
  - 7.2.4 - Demande de partenariat Souper dégustation de vins 2023
  - 7.2.5 - Programme de soutien à des projets de garde pendant la  
relâche scolaire et la période estivale 2023
  - 7.2.6 - Invitation de MRC ARTHABASKA à la conférence Notre  
patrimoine, un levier de développement durable
  - 7.2.7 - Invitation Légion Royale Canadienne
  - 7.2.8 - obtenir une autorisation commerciale afin d'implanter un  
refuge d'animaux sur sa propriété
  - 7.2.9 - Comite Noel de Partage
- 8 - RESSOURCES HUMAINES
  - 8.1 - Fin de contrat employé
  - 8.2 - Contrat employé temporaire de la voirie
- 9 - DOSSIERS MUNICIPAUX
  - 9.1 - Abrogation Résolution 526-2023
  - 9.2 - Horizon 2023 -Dossier Insonorisation pour séances Virtuelles
  - 9.3 - Budget Halloween
  - 9.4 - MADA Soumission Projet FR2
  - 9.5 - Abrogation Résolution 533-2023
  - 9.6 - Bornage -Parc Croteau
  - 9.7 - Protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité  
dans les habitations
  - 9.8 - Évaluations d'impact sur la santé – Appel de propositions en cours
- 10 - SUIVI DE RÉUNIONS PRÉCÉDENTES
  - 10.1 - Suivi Recommandations du MAMH REF RESOLUTION 542-2023
  - 10.2 - Suivi Résolution 525-2023 relative à l'achat d'un Nouveau Poste de  
Travail
  - 10.3 - Rapport-Inspecteur Municipal
- 11 - AFFAIRES NOUVELLES
  - 11.1 - FADOQ
  - 11.2 - HALLOWEEN INTERMUNICIPALITE
- 12 - RAPPORT DES ÉLUS ET DE MONSIEUR LE MAIRE
- 13 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### 3 - MOT DU MAIRE

### 4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

566-2023

#### 4.1 - Séance ordinaire du 05 Septembre 2023

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 05 Septembre. 2023

**En conséquence**, il est proposé par la Conseillère Claudia Quirion et appuyé par le Conseiller Jacques Pépin.

**D`ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 05 septembre 2023 tel que lu et présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

567-2023

#### 4.2 - Séance extraordinaire du 14 Septembre 2023

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 Septembre. 2023;

**En conséquence**, il est proposé par la Conseillère Joséane Turgeon et appuyé par la Conseillère Nadia Hébert.

**D`ADOPTER** le procès-verbal de la seance extraordinaire du 14 septembre 2023 tel que lu et présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

568-2023

#### 4.3 - Séance extraordinaire du 21 Septembre 2023

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 Septembre. 2023;

**En conséquence**, il est proposé par la Conseillère Joséane Turgeon et appuyé par la Conseillère Nadia Hébert

**D`ADOPTER** le procès-verbal de la seance extraordinaire du 21 septembre 2023 tel que lu et présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

### 5 - PERIODE DE QUESTION ET DEMANDE ECRITE DES CITOYENS

### 6 - ADMINISTRATION- REVENUS & DEPENSES

569-2023

#### 6.1 - Revenus & Rapport des comptes impayés et déboursés directs du mois de Septembre 2023

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil prennent en compte la liste des comptes à payer;

En conséquence, il est proposé par la Conseillère Claudia Quirion et appuyé par le Conseiller Jacques Pépin:

**QUE** les dépenses présentées pour le mois de septembre 2023 soient autorisées et acceptées pour des factures s'élevant à **\$ 32,995.51** consignées au registre de l'analyse des comptes fournisseurs en date du 30 septembre 2023. Auquel s'ajoute un montant de **\$23,947.63** consigné au rapport des salaires nets du 30 septembre 2023. Le tout totalisant un montant global de **\$56,943.14**.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **7 - CORRESPONDANCE**

### **7.1 - Informations**

**7.1.1 - Inspection des bâtiments municipaux de Saint-Valère**

**7.1.2 - Correspondance de Bernard Déraps**

**7.1.3 - Etat des Lieux soumis par le nouveau DG**

**7.1.4 - Atelier vente pour taxes / Rencontre D.G. MRC d'Arthabaska - 5 octobre 2023**

**570-2023**      **7.1.5 - 2023.292 - Reconstruction d'une section d'un garage suite à un effondrement\_Patrice Hébert**

**571-2023**      **7.1.6 - Avis de début de travaux - Cours d'eau Pépin et sa branche 2**

**572-2023**      **7.1.7 - Avis de début de travaux - Ruisseau à Martin et sa branche 4**

**573-2023**      **7.1.8 - Compétence en gestion des matières résiduelles de la MRC**

**574-2023**      **7.1.9 - Suivi Résolution 541-2023- Dossier Terre Plein**

**7.1.10 - Lettre l'intention d'AgriRÉCUP de travailler en collaboration avec ces organismes municipaux pour offrir ce type de service**

### **7.2 - Décision**

**575-2023**      **7.2.1 - Requête de la Boite d'urbanisme-Maryse Gaudreault**

**CONSIDÉRANT QUE** la boite d'urbanisme a transmis au Conseil municipal un projet de règlement de zonage ainsi que du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** certains membres du conseil ont exprimé certaines réserves relatives à certains points névralgiques de ce document;

**CONSIDÉRANT QUE** les objections manifestées par certains membres du conseil ont été communiquées à la boite d'urbanisme:

**CONSIDÉRANT QUE** la boite d'Urbanisme a transmis à la Direction Générale une requête consistant à solliciter une rencontre tant avec la direction générale que des élus municipaux afin d'apporter certains éclaircissements et des informations probantes;

En conséquence, il est proposé par la Conseillère Claudia Quirion et appuyé par la Conseillère Nadia Hébert:

**D'ACCEPTER** l'invitation de la Boite d'urbanisme à rencontrer la direction générale et les élus municipaux afin d'éclaircir certains points d'ombres et les réserves manifestés par certains conseillers;

**DE NOTIFER** la boite d'urbanisme la date du vendredi 06 Octobre 2023 pour la tenue de cette rencontre à 10h30 en présentiel à la salle municipale de Saint-Valère;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**576-2023**      **7.2.2 - Emplois d'été Canada - Projet 018862904**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Valère avait soumis au Service Canada une demande de subvention dans le cadre du Programme Emploi été;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a organisé comme prévu son camp de jour au cours durant l'été 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** Leila Quirion a été contracté durant le camp d'été sous la supervision de la coordinatrice des activités loisirs de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** Mademoiselle Leila Quirion a été payé selon entente contractuelle ;

**CONSIDÉRANT QUE** Services Canada a approuvé la demande de subvention qui lui a été soumise dans le cadre du programme Été- Emploi;

**En conséquence**, il est proposé par le Conseiller Jacques Pépin et appuyé par le Conseiller Eric Morissette:

**QUE** la Direction générale est autorisée d'assurer le suivi administratif afin de soumettre le rapport d'activités ainsi que la demande de remboursement des frais payés à Mademoiselle Leila Quirion au Service Canada.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

577-2023

#### 7.2.3 - Appel de projets ouverts (PAFIRSPA)

**CONSIDÉRANT** la correspondance transmise par le bureau de circonscription du député d'Arthabaska Eric Lefebvre notifiant la municipalité d'un nouveau **Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)** ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité à travers la Coordination d'activités Loisirs et Communautaires pourrait continuer à offrir des programmes de loisirs et récréatives aux jeunes adolescents et citoyens et citoyennes ainsi que des aînés de la municipalité;

**En conséquence**, il est proposé par le Conseiller Guy Dupuis et appuyé par la Conseillère Nadia Hébert:

**QUE** la Direction générale est habilitée à assurer le suivi administratif et financier afin de transmettre un ou plusieurs projets de la coordination Loisirs et vie communautaire pour l'obtention de subvention dans le cadre du **Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)** ;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

578-2023

#### 7.2.4 - Demande de partenariat Souper dégustation de vins 2023

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation A Notre Santé de l'Hôtel Dieu d'Arthabaska a transmis une invitation au conseil municipal de Saint-Valère afin de prendre part à leur prochain événement, **le Souper Dégustation de Vin**, prévu pour le 19 d'octobre prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation A Notre Santé de l'Hôtel Dieu d'Arthabaska est engagée dans des initiatives essentielles visant à améliorer la santé et le bien-être de notre communauté;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fondation A Notre Santé de l'Hôtel Dieu d'Arthabaska dans le cadre de cette activité à solliciter une subvention ou participation de partenariat afin de pouvoir assurer l'atteinte des objectifs

visés et que les fonds amassés lors de cet événement-bénéfice seront investis dans plusieurs projets innovants et d'envergure qui auront un impact réel sur les services que reçoivent les usagers, nos citoyens et visant à améliorer la santé et le bien-être de notre communauté;

**En conséquence**, il est proposé par la Conseillère Nadia Hébert et appuyé par le conseiller Eric Morissette :

- **DE DÉSIGNER** le maire Marcel Normand ainsi que le Conseiller Jacques Pépin et Joséane Turgeon à représenter la municipalité au Souper Dégustation de Vin, prévu pour le 19 d'octobre prochain.
- **D'ACCORDER** une contribution de 100 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

579-2023

#### **7.2.5 - Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2023**

**ATTENDU QUE** le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le *Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2023*, qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2023, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Valère, selon l'entente signée avec le Ministère dans le cadre du Programme, a bénéficié en 2022-2023 d'une aide financière pour la réalisation d'un projet de garde pendant la relâche scolaire et/ou la période estivale et doit, dans les 90 jours suivant la fin du projet, transmettre au Ministère une reddition de comptes relative à l'objet et aux modalités établis dans l'entente;

**ATTENDU QUE** des changements ont eu lieu au sein de la municipalité de Saint-Valère à l'égard du mandataire délégué du projet autorisé à signer l'entente citée plus haut et dont le nom avait été indiqué dans la résolution transmise au Ministère lors du dépôt de la demande d'aide financière:

En conséquence, il est proposé par la Conseillère Joséane Turgeon et appuyé par le Conseiller Jacques Pépin:

**D'AUTORISER** le Directeur général, Monsieur Karl Péguy Saint-Fort, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la reddition de comptes relative au projet de garde réalisé ainsi qu'à signer le rapport final au nom de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

580-2023

#### **7.2.6 - Invitation de MRC ARTHABASKA à la conférence Notre patrimoine, un levier de développement durable**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Arthabaska a transmis une invitation aux municipalités faisant partie de son territoire à la conférence 'Notre patrimoine, un levier de développement durable';

**CONSIDÉRANT QUE** l'importance que revêt le thème de cette conférence pour le conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par la Conseillère Nadia Hébert et appuyé par le Conseiller Éric Morissette:

**DE DÉSIGNER** le maire Marcel Normand ainsi que le Conseiller Jacques Pépin à représenter la municipalité à la conférence **Notre patrimoine, un levier de développement durable** qui se tiendra à la salle de regroupement du Cégep de Victoriaville, le jeudi 5 octobre, de 18 h 30 à 20 h 30.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

581-2023

#### 7.2.7 - Invitation Légion Royale Canadienne

**CONSIDÉRANT QUE** la Légion Royale Canadienne a transmis une invitation à la municipalité lui enjoignant à prendre part à la cérémonie en mémoire des soldats disparus durant les siècles derniers et du nouveau siècle;

**CONSIDÉRANT** l'importance que revêt cette activité de reconnaissance à la mémoire de ces soldats;

**En conséquence**, il est proposé par le Conseiller Éric Morissette et appuyé par le Conseiller Guy Dupuis

**DE DÉSIGNER** le maire Marcel Normand ainsi que le Conseiller Jacques Pépin à représenter la municipalité à cette cérémonie qui se tiendra au cénotaphe du centre-ville de Victoriaville, le samedi 04 novembre 2023 à 11h du matin.

**D'AUTORISER** une contribution de 125\$ pour la campagne de Coquelicot et des œuvres patronnées par la Légion Royale Canadienne.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

582-2023

#### 7.2.8 - Obtenir une autorisation commerciale afin d'implanter un refuge d'animaux sur sa propriété

**CONSIDÉRANT QUE** la citoyenne Joséane Turgeon a sollicitée en date du 15 juin 2023 une demande de permis commercial pour aménager un refuge animalier de la faune;

**CONSIDÉRANT QUE** suivi a été effectué auprès de la MRC d'Arthabaska en vue d'étudier la viabilité et la faisabilité de cette requête ;

En conséquence, il est proposé par la Conseillère Claudia Quirion et appuyé par le Conseiller Éric Morissette:

**D'ACCEPTER** la recommandation produite par l'inspecteur municipal d'autoriser la citoyenne Joséane Turgeon d'implanter un refuge animalier et demande à la MRC d'Arthabaska de modifier son schéma d'aménagement afin de pouvoir faire cheminer la demande en question.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

A noter que la Conseillère Joséane Turgeon avait laissé la salle sur demande en raison du conflit d'intérêt et par souci d'éthique et de respect de la déontologie caractérisant la fonction d'un élu municipal.

583-2023

#### 7.2.9 - Comité Noël de Partage

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une demande de Commandite du comité Noël du Partage;

**CONSIDÉRANT QUE** cette requête consiste à apporter un peu de douceur et de chaleur aux familles démunies au niveau de Saint-Valère;

**En conséquence**, il est proposé par la Conseillère Nadia Hébert et appuyé par le Conseiller Éric Morissette

**DE CONTRIBUER** à hauteur de 150\$ pour la réalisation de cette activité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## **8 - RESSOURCES HUMAINES**

**584-2023**

### **8.1 - Fin de contrat employé**

**CONSIDÉRANT QUE** l'employée répondant au # 142.a été engagée à titre de responsable des loisirs et vie communautaire et coordonnatrice du camp de jour pour le compte de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employée répondant au # 142 s'est pas présentée à son lieu de travail durant la semaine du 25 au 30 septembre 2023 et n'a transmis aucune correspondance à cet égard à la direction générale;

**CONSIDÉRANT** les prescrits de l'article 212.1 du code Municipal du Québec et ceux de l'article 113 de la loi sur les cités et ville et sur rapport du directeur général;

**En conséquence**, il est proposé par le Conseiller Guy Dupuis et appuyé par le Conseiller Jacques Pépin :

**DE RÉSILIER** le contrat liant l'employée répondant au # 142.à la municipalité effective à la date du 30 septembre 2023.

**DE MANDATER** la Direction générale à assurer le paiement des Prestations Légales de l'employée 142 à cette même date.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**585-2023**

### **8.2 - Contrat employé temporaire de la voirie**

**CONSIDÉRANT QUE** le responsable de la voirie a sollicité l'engagement d'un staff additionnel temporaire permettant à son département de répondre adéquatement aux besoins de son service pour des tâches connexes;

**CONSIDÉRANT QUE** la voirie dispose à travers le budget 2023 un fonds de roulement lui permettant d'assurer le suivi de certains besoins financiers;

**CONSIDÉRANT QUE notification** a été transmise à la direction générale au début du mois de juin 2023 et autorisation a été accordée par cette dernière dans le cadre de ses attributions de Trésorier en charge du suivi budgétaire;

**En conséquence**, il est proposé par la Conseillère Joséane Turgeon et appuyé par la Conseillère Claudia Quirion :

**D'ENGAGER** Monsieur André Ratte comme employé temporaire affecté au service de \_\_\_\_\_ la \_\_\_\_\_ voirie.

**QU'UN** contrat définissant les modalités et son cahier de charge soit préparé et signé par la direction générale.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **9 - DOSSIERS MUNICIPAUX**

**586-2023**

### **9.1 - Abrogation Résolution 526-2023**



**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 526-2023 a été adoptée en séance ordinaire du 05 septembre 2023;

**CONSIDÉRANT** les suggestions et recommandations proposées par le nouveau directeur général et qui ont trait aux prescrits du code municipal et du guide destiné aux élus;

En conséquence, il est proposé par la Conseillère Nadia Hébert et appuyé par la Conseillère Joséane Turgeon.

**QUE** la résolution 256-2023 soit abrogée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**587-2023 9.2 - Horizon 2023 -Dossier Insonorisation pour séances Virtuelles**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal de Saint-Valère souhaiterait que les séances soient diffusées sur son site Internet ou des réseaux sociaux en direct;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire offrir à ses citoyens ce service;

**CONSIDÉRANT** les prescrits du Règlement de gestion contractuelle 382-2021;

**CONSIDÉRANT QUE** la direction générale a obtenu deux soumissions par suite de son appel d'offre sur invitation;

**CONSIDÉRANT** l'analyse comparative des prix et de qualité des soumission obtenues;

SOUSSIONNAIRES	PRIX
Euphonie Insonorisation inc.	29 826.15\$
Rhesus	45 773,91\$

En conséquence, il est proposé par le Conseiller Éric Morissette et appuyé par la Conseillère Nadia Hébert.

**QUE** le Conseil accepte la recommandation de la direction générale consistant à octroyer l'adjudication du contrat à Euphonie Insonorisation au montant de \$29,826.15

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**588-2023 9.3 - Budget Halloween**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité loisirs via la coordination des activités Loisirs et Vie communautaire organise annuellement une activité marquant la fête HALLOWEEN

**CONSIDÉRANT QUE** des crédits budgétaires ont été alloués pour cette activité pour 2023

En conséquence, il est proposé par le Conseiller Éric Morissette et appuyé par le Conseiller Guy Dupuis:

**D'AUTORISER** la mise à la disposition du comité de Loisirs à travers l'équipe de coordination des activités de Loisirs et de Vie communautaires d'un budget de 700\$ permettant la réalisation de ces activités prévues pour le samedi 28 octobre 2023 à la salle municipale de 18h à 22h;

**DE TRANSMETTRE** par l'équipe de coordination des activités de Loisirs et de vie un rapport détaillé accompagné des pièces justificatives probantes.

**DE METTRE** à la disposition de la responsable de la bibliothèque un montant de 100 \$ afin d'assurer l'achat des bonbons et corollaires pour les enfants fréquentant la bibliothèque.

Adopte à l'unanimité des conseillers.

**589-2023**

**9.4 - MADA Soumission Projet FR2  
Programme de Soutien à la démarche MADA.**

**CONSIDÉRANT** la résolution **557-2023** adopté par le conseil municipal de Saint-Valère d'autoriser le directeur général de la municipalité à déposer une demande au programme de soutien financier de la politique des aînés (MADA), à assurer le suivi de la demande, à signer le protocole d'entente, à intervenir avec le secrétariat aux aînés et à signer les autres documents nécessaires entourant ce dossier pour et au nom de la municipalité de Saint-Valère;

**CONSIDÉRANT** la transmission par la MRC d'Arthabaska du guide relative à la politique de Soutien aux projets structurant pour améliorer les milieux de vie;

**CONSIDÉRANT** les formulaires de projet transmis par la MRC d'Arthabaska dans le cadre de MADA;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Valère souhaite se joindre à cette démarche en vue de consolider et renforcer sur son territoire l'accompagnement significatif aux aînés afin de les aider dans leur autonomie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la Conseillère Claudia Quirion et appuyé par le Conseillère Joséane Turgeon:

**D'AUTORISER** le directeur général à prendre toutes les dispositions administratives en vue de soumettre un projet à la MRC d'Arthabaska dans le cadre des fonds Régions et Ruralités (FRR) 2020-2025 Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional des MRCs. Ce pour le compte de MADA.

Adopté à l'unanimité des conseillers

**590-2023**

**9.5 - Abrogation Résolution 533-2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 533-2023 a été adoptée en séance ordinaire du 05 septembre 2023;

**CONSIDÉRANT** les suggestions et recommandations proposées par le nouveau directeur général et qui ont trait aux prescrits du code municipal et du guide destiné aux élus;

En conséquence, il est proposé par le Conseiller Guy Dupuis et appuyé par la Conseillère Nadia Hébert :

**QUE** la résolution 533-2023 soit abrogée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**591-2023**

**9.6 - Bornage -Parc Croteau**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a besoin de l'aide d'un arpenteur pour connaître les limites de terrain exacte dont elle dispose ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit faire soumissionner ses dépenses ;

**En conséquence,**

En conséquence, il est proposé par la Conseillère Nadia Hébert et appuyé par le Conseiller Éric Morissette :

**D'AUTORISER le** directeur général à assurer le suivi administratif de ce dossier en sollicitant au moins 2 soumissions auprès des experts en la matière en ce qui a trait au bornage du terrain Secteur Croteau.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

592-2023

#### **9.7 - Protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations**

Signature du protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations dans la MRC d'Arthabaska

**ATTENDUQUE** l'importance à accorder aux personnes vivant une situation d'insalubrité sur le territoire de la municipalité de Saint Valère\_;

**ATTENDU QUE** la nécessité d'approfondir les rôles de chacune des organisations liées à la gestion des situations d'insalubrité dans les habitations et leur volonté de collaborer dans de tels cas;

**ATTENDU QUE** chaque organisation intervient dans son champ d'expertise qui lui est propre et permet aux citoyens vivants des conditions d'insalubrité ainsi qu'à leur entourage d'accéder à des services d'aide;

**ATTENDU QUE** l'absence de coordination formelle entre les interventions des différents acteurs du milieu en contexte d'insalubrité;

**ATTENDU QUE** le comité insalubrité a été mis en place en octobre 2022 par la MRC d'Arthabaska et le CIUSSS-MCQ afin d'élaborer le protocole de collaboration intersectoriel et le guide;

**ATTENDU QUE** la volonté des partenaires du territoire de la MRC d'Arthabaska de mieux coordonner leurs actions pour agir de façon concertée dans le cas de situations d'insalubrité, et cela, au bénéfice des individus, de l'entourage et, ultimement, de l'ensemble de la communauté dans le respect de la mission et des rôles respectifs de chacune des organisations et autres acteurs;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de la Conseillère Claudia Quirion et appuyée par Nadia Hébert il est résolu

**QUE** le Protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations dans la MRC d'Arthabaska soit adopté et signé par la municipalité de Saint-Valère;

**QUE** le Protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations dans la MRC d'Arthabaska entrera en vigueur lorsque toutes les parties l'auront signé;

**QUE** Monsieur Marcel Normand, maire et Monsieur Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la municipalité, à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

593-2023

#### **9.8 - Évaluations d'impact sur la santé – Appel de propositions en cours**

Ce point est reporté à une prochaine séance et sera discuté avec des experts

## **10 - SUIVI DE RÉUNIONS PRÉCÉDENTES**

**594-2023**

### **10.1 - Suivi Recommandations du MAMH REF RESOLUTION 542-2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la MAMH avait proposé une formation aux élus de la municipalité afin qu'ils puissent être bien imbus de leurs tâches et devoirs:

**CONSIDÉRANT** la résolution **524-2023** adoptée en séance ordinaire du 05 septembre 2023 par laquelle le conseil municipal a accepté l'offre de la MAMH:

**CONSIDÉRANT** le suivi effectué par la Direction générale auprès de la MAMH pour la tenue de cette formation ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MAMH a communiqué la date du 30 octobre 2023 pour la tenue de cette formation;

**En conséquence**, il est proposé par la Conseillère Claudia Quirion et appuyé par le Conseiller Guy Dupuis:

**D'ADOPTER** la date du 30 Octobre 2023 pour la tenue de cette session de formation à la salle de conférence du bureau municipal de Saint-Valère situé au 2, Rue du Parc, Saint-Valère G0P 1M0 à 18h30.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**595-2023**

### **10.2 - Suivi Résolution 525-2023 relative à l'achat d'un Nouveau Poste de Travail**

**CONSIDÉRANT** la résolution **525-2023** adoptée en séance ordinaire du 05 septembre 2023 par laquelle le conseil municipal a sollicité une soumission de BuroPro pour l'achat d'un poste de travail:

**CONSIDÉRANT** le suivi effectué par l'adjointe administrative dans le cadre de ce dossier ;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions reçues ne correspondent aux données transmises;

**En conséquence**, il est proposé par la Conseillère Nadia Hébert et appuyé par le Conseiller Jacques Pépin:

**D'AUTORISER** la direction générale à solliciter des soumissions additionnelles en vue d'obtenir une offre répondant aux besoins spécifiques de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**596-2023**

### **10.3 - Rapport-Inspecteur Municipal**

**CONSIDÉRANT QUE** la non-disponibilité de l'inspecteur municipal pour raisons de congé de paternité

**En conséquence**, il est proposé par le Conseiller Jacques Pépin et appuyé par le Conseiller Éric Morissette:

**DE REPORTER** ce rapport à la prochaine séance ordinaire du Conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **11 - AFFAIRES NOUVELLES**

### **11.1 - FADOQ**

Monsieur Gaston de la FADOQ a fait part du surplus de près de 4,000.00 non dépensé dans le cadre du projet exécuté par FADOQ. il a été proposé d'utiliser ce dit montant pour l'achat de plantules et d'arbres à être installés autour du parc.

597-2023

#### **11.2 - HALLOWEEN INTERMUNICIPALITE**

**CONSIDÉRANT QUE** la coordination des activités Loisirs et Vie communautaire organise des festivités d'Halloween le 28 octobre 2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint Rosaire a manifesté son désir d'organiser de concert avec la municipalité de Saint-Valère les festivités d'Halloween;

**CONSIDÉRANT** la résolution d'entente intermunicipale de la municipalité de Saint-Rosaire confirmant leur désir de coorganiser les festivités d'Halloween;

**En conséquence**, il est proposé par le Conseiller Jacques Pépin et appuyé par Guy Dupuis:

**D'ACCEPTER QUE** la municipalité de Saint-Valère s'associe à la municipalité de Saint-Rosaire dans le cadre de l'organisation des festivités d'Halloween du 28 Octobre 2023;

**DE NOMMER** la Conseillère Claudia Quirion comme représentante de la municipalité de Saint-Valère assurant la coordination avec les élus du Conseil municipal de Saint-Rosaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### **12 - RAPPORT DES ÉLUS ET DE MONSIEUR LE MAIRE**

Différents rapports sont présentés par les responsables respectifs.

Rapport du maire : Le maire a fait part de son rapport à l'assemblée

Rapport du comité RISIB (incendie)

Rapport du comité du CCU

Rapport du comité de la bibliothèque

Rapport du comité des loisirs et vie communautaire

Rapport du comité de la voirie et des travaux publics

Rapport du comité de la des matières résiduelles

#### **13 - PÉRIODE DES QUESTIONS**

Aux questions posées par les citoyens, les réponses ont été apportées par le maire

598-2023

#### **14 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par Claudia Quirion

**QUE** la séance est levée à 21 h51

Adopté à l'unanimité

\_\_\_\_\_  
Marcel Normand  
Maire

\_\_\_\_\_  
Karl Péguy Saint-Fort  
Directeur général et greffier-trésorier

Je, soussigné, Marcel Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Marcel  
Maire

Normand

### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Karl Péguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Valère, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

\_\_\_\_\_  
Karl Péguy Saint-Fort  
Directeur général et greffier-trésorier